

29 mai 2004: deuxième «journée des Casques Bleus »

La journée des Casques Bleus est une opportunité pour réitérer notre soutien aux valeurs défendues par nos soldats de la paix dans le cadre des missions qu'ils effectuent pour l'Organisation des Nations Unies (ONU).

Les Nations Unies furent établies après la Deuxième Guerre mondiale en tant qu'autorité suprême chargée de préserver la paix et la sécurité mondiales. Les quatre objectifs fondamentaux de la Charte des Nations Unies sont :

- le maintien de la paix et de la sécurité internationales
- la prise de mesures propres à consolider la paix dans le monde
- l'amélioration de la coopération internationale dans le respect des droits de l'homme
- l'harmonisation des efforts des Nations visant à maintenir la paix et la sécurité internationales

Afin de promouvoir les actions pour la paix dans le monde, l'ONU peut initier des initiatives diplomatiques mais aussi lancer des opérations de maintien de la Paix. Les soldats participants à de telles opérations de maintien de la Paix sous le commandement direct des Nations Unies sont appelés «Casques Bleus».

La Belgique, en tant que membre fondateur des Nations Unies et signataire dès la première heure de la «Charte des Nations Unies» le 26 juin 1945, a toujours contribué activement aux opérations de maintien de la Paix des Nations Unies. Les quatre piliers de la Charte des Nations Unies sont aujourd'hui autant d'actualité qu'ils ne l'étaient en 1945 et ils justifient la participation actuelle belge aux opérations UNTSO (Liban, Israël et Syrie), UNMOGIP (Inde et Pakistan), UNMIK (Kosovo) et MONUC (République Démocratique du Congo).

Actuellement les 14 missions ONU de maintien de la Paix nécessitent l'engagement permanent de 51.000 militaires. Avec les nouvelles missions (Burundi, Haïti et Soudan) qui se profilent à l'horizon, le nombre de militaires engagés pourrait augmenter jusqu'à 78.000 hommes.

En plus de la mise à disposition de «Casques Bleus » sous commandement direct de l'ONU, la Belgique soutient également des opérations de maintien de la paix mandatées par l'ONU mais exécutées par des organisations régionales de sécurité. De telles opérations sont actuellement menées dans les Balkans et en Afghanistan. La Belgique reste un fervent défenseur du principe que toute opération de maintien de la Paix doit être dûment mandatée par une résolution de Conseil de Sécurité de l'ONU.

Les idéaux préconisés par la Charte des Nations Unies resteraient cependant lettre morte si les nations ne fournissaient pas tant leur contribution financière que leurs «Casques Bleus » à l'ONU.

Œuvrant à la paix dans le monde, nos «Casques Bleus » confirment le ferme soutien de notre pays aux principes et aux idéaux des Nations Unies, ils sont ainsi nos ambassadeurs de la Paix dans les pays déchirés par les conflits.